Paris : Pierre-Édouard Stérin convoqué au tribunal le 19 janvier pour son refus d'audition à l'Assemblée

12/11/2026 à 16h42



Pierre-Édouard Stérin est cité à comparaître devant la 10e chambre du tribunal correctionnel de Paris le 19 janvier 2027 pour ne pas avoir répondu à deux convocations d'une commission d'enquête parlementaire, a indiqué le parquet de Paris jeudi 12 novembre.

L'entrepreneur ne s'était pas présenté aux auditions prévues les 14 et 20 mai 2025 par la commission de l'Assemblée nationale sur l'organisation des élections en France. Le président de la commission, Thomas Cazenave, avait signalé ces absences à la justice. L'homme d'affaires a été entendu par les enquêteurs en novembre 2025.

La non-comparution devant une commission d'enquête parlementaire est passible de deux ans d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. Il s'agit à ce stade d'une **citation devant le tribunal, non d'une condamnation**. L'avocat de Pierre-Édouard Stérin n'a pas souhaité commenter selon l'AFP.

Source : Le Figaro / AFP – 12 novembre 2026.

Photographie à la une : tribunal de Paris (archive de juin 2026), Coppertarzan / Wikimedia Commons, CC0 1.0. Il ne s’agit pas d’une photographie de l’audience.